



N° 27/09/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE CIRCULATION DE LA RUE DE LA REMARDE ET LA RUE DE LA FOLLEVILLE (Côté Saint Chéron) – SALON VERT 2026

Le Maire de la commune de St Maurice Montcouronne,

Vu le Code Générale des Collectivités Locales, article L.2212-1,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, article L.132-7,

Vu les articles R.411-18, R.411-19 du Code de la Route,

CONSIDERANT : La nécessité de réglementer la circulation des véhicules pour l'installation, le démontage et durant l'évènement du Salon Vert qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2026.

ARRÊTÉ

Article 1 : Pour permettre l'installation du Salon Vert du 16 septembre et en faciliter le démontage jusqu'au 26 septembre 2024 minuit, la rue de la Rémarde du carrefour de la D 27 jusqu'à Saint Chéron et la rue de la Folleville en direction de Breuillet, seront provisoirement autorisées à la circulation aux véhicules de plus de 3T5. La vitesse sera également limitée à 30 km/h rue de la Folleville, rue de la Rémarde entre l'intersection de la D27 jusqu'au château de Baille. Des panneaux signalétiques seront mis en place.

Article 2 : Du 22 septembre 06h00 au 24 septembre 2024 minuit, la rue de la Rémarde du carrefour de la D27 en direction de Saint Chéron sera exclusivement ouverte aux visiteurs du Salon.

Article 3 : Des panneaux de signalisation seront mis en place et entretenus sur les lieux par l'organisation « Salon Vert ».

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à :

- La Sous-Préfecture d'Etampes,
- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- Monsieur Le Président du Conseil Départemental et par Délégation,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint Chéron,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Breuillet,
- La Gendarmerie montée du Château de Baille,
- Les Pompiers de Saint Chéron,
- Monsieur le Maire de Breuillet,
- Monsieur le Maire de Saint Chéron,
- Salon Vert.

A Saint Maurice Montcouronne, 09 septembre 2026.

Pour le Maire
L'adjoint en charge des Travaux
Christian DELOMME

